

École Desjardins

Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement tenue le mercredi 23 avril 2025 à 18 h 30 à l'école Desjardins.

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Plamondon, parent
Mme Karina Picard, parent
Mme Nancy Gosselin, parent
Mme Julie Beaulieu, parent et substitut comité de parents
Mme Julie Fréchette, directrice
Mme Marie-Eve Leclerc, enseignante
Mme Julie Carrier, enseignante
Mme Audrey Berrigan, enseignante
Mme Catherine Turmel, orthopédagogue

EST ABSENT(E)S :

M. Malcolm Therrien, parent et président
Mme Simone Llewellyn, parent et représentante du comité de parents
Mme Annie Piché, éducatrice SDG

PUBLIC :

Mme Andréanne Gagné, enseignante
Mme Isabelle Guay, enseignante

MOT DE BIENVENUE

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

La rencontre est ouverte à 18 h 32. Le quorum étant constaté, l'assemblée peut siéger. En l'absence du président, M. Therrien, la présidence de la rencontre est assurée par M. Plamondon.

CE-24-25-20

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est lu par le président de séance, M. Plamondon.

Il est proposé par : Audrey Berrigan

Adopté à l'unanimité

CE-24-25-21

3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 19 mars 2025

Aucun point de suivi n'est soulevé.

Il est proposé par : Julie Carrier

Adopté à l'unanimité

OBJETS D'ADOPTION

CE-24-25-22

4. Suivi budgétaire 24-25

La directrice présente aux membres du conseil d'établissement le suivi budgétaire pour l'année 2024-2025 à l'aide d'un diaporama. Les différents fonds sont décrits, et les soldes au 30 juin 2025 sont exposés.

- **Fonds 0** : Il reste un montant de 9 864 \$ à dépenser d'ici juin 2026. Ce montant ne pourra être récupéré.
- **Fonds 4 (Services aux élèves)** : La direction explique le fonctionnement de ce fonds, présente les différentes dépenses et les soldes par postes budgétaires. Mme Audrey Berrigan questionne le montant reçu en allocation pour la composition primaire (41 654 \$), et s'interroge sur la régularité d'une telle somme. Il est précisé que ce montant n'est pas récurrent. De plus, l'école ne pourra pas conserver la somme restante : les soldes seront retournés au CSSDN, qui procédera à une redistribution. Le solde estimé du fonds 4 est de 60 223 \$, incluant un surplus cumulé de 41 578 \$ (provenant des années antérieures). Une partie de ce solde final de 60 223 \$ sera retournée au CSSDN.
- **Fonds 5** : Aucun montant n'est récupérable, à l'exception du budget de fonctionnement du conseil d'établissement (environ 310\$). De plus, un montant d'environ 94 000 \$ est prévu pour le projet de la cour d'école.
- **Fonds 6** : Un montant au-delà de 3 500 \$ est sujet à récupération. Le solde est de 15 015 \$, incluant un surplus cumulé de 13 309 \$ des années précédentes. Après ajustement, aucun montant ne sera récupéré.
- **Fonds 7** : Le solde est de 540 \$.
- **Fonds 8 (Service de garde)** : Au 2 avril 2025, un surplus de 3 556 \$ est enregistré.
- **Fonds 9 (Activités extrascolaires, financement des 6e années et projets d'entrepreneuriat)** : Solde de 9 411 \$, non récupérable.

Il est proposé par : Julie Beaulieu

Adopté à l'unanimité

CE-24-25-23

5. Budget initial 25-26

Les prévisions budgétaires pour l'année scolaire 2025-2026 sont présentées. Plusieurs allocations n'ont pas été décentralisées. A ce jour, les dépenses prévues s'élèvent à 700 939 \$ et les revenus estimés à 701 057 \$.

Il est proposé par : Marie-Eve Leclerc

Adopté à l'unanimité

OBJETS D'APPROBATION

6. Activité en dehors de l'amplitude de travail, 14 mai 2025

Le conseil d'établissement est sollicité pour approuver une activité prévue en dehors de l'amplitude de travail. Une soirée disco est proposée pour le 15 mai 2025, après les heures de classe.

Approuvé à l'unanimité.

7. Programme d'activités du service de garde

Le programme d'activités du service de garde pour l'année 2025-2026 a été envoyé aux membres du conseil d'établissement avant la séance. Ce document contient une description du milieu, un portrait de l'équipe, la mission et les valeurs, ainsi que les orientations et l'approche éducative. Il présente également la méthodologie d'intervention, l'organisation du temps et des lieux, les outils de planification, les catégories d'activités et le regroupement des élèves. Mme Fréchette présente le document aux membres du conseil d'établissement.

Il est proposé par : Karina Picard

Approuvé à l'unanimité

8. Clientèle 2025-2026 et organisation scolaire en 6^e année (programme d'anglais intensif)

Mme Fréchette présente le portrait préliminaire de l'organisation scolaire pour l'année 2025-2026 à l'aide d'un diaporama PowerPoint. Ce portrait a poussé l'équipe-école à réfléchir à l'organisation scolaire pour l'année 2025-2026, en tenant compte des divers facteurs qui influenceront la répartition des élèves et les programmes proposés.

En 2025-2026, il y aura 13 groupes, dont 5 groupes de 6^e année et 1 groupe combiné de 5^e et 6^e année. Il n'est pas possible d'avoir plus de 4 groupes

bénéficiant du programme d'anglais intensif, ce qui implique qu'il y aurait minimalement deux groupes sans anglais intensif, soit un groupe régulier et un groupe multi niveaux de 5e et 6e année.

Mme Fréchette présente certains considérants, en mettant en lumière les éléments qui ont influencé la réflexion et la décision de l'équipe-école concernant l'organisation scolaire pour 2025-2026 :

- Un groupe sera combiné (multi niveaux 5e et 6e année). Des élèves autonomes seront sélectionnés pour rejoindre ce groupe.
- 10 élèves en processus de francisation seront inclus dans les groupes, et comme ces élèves sont en apprentissage du français, ils n'auront pas accès à l'anglais intensif.
- Un total de 29 élèves, ayant une moyenne de 70 % ou moins en français et/ou en mathématiques, seront répartis dans les groupes de 6e année. Il est possible que plusieurs d'entre eux soient affectés aux groupes ne bénéficiant pas de l'anglais intensif, ce qui pourrait entraîner une concentration d'élèves en difficulté dans ce ou ces groupes et une centralisation du soutien.
- En 2024-2025, un total de 24 périodes par cycle a été alloué en soutien supplémentaire en 5e année pour répondre aux besoins des élèves en difficulté d'apprentissage. Ces heures s'ajoutent aux heures en francisation, en orthopédagogie et en aide à la classe.
- Le programme d'anglais intensif entraîne une réduction de 355 heures d'enseignement en français et en mathématiques pour les élèves concernés.
- Quelques places dans les groupes sans anglais intensif devront être conservées en vue d'accueillir de nouveaux élèves.
- Mme Fréchette poursuit en présentant le portrait global des élèves de 5^e année, incluant les élèves en francisation, ceux avec des codes, les élèves en processus de francisation (SLAF/SASAF), ainsi que les élèves ayant un plan d'intervention. Ensuite, un rappel est fait concernant les objectifs du projet éducatif de l'école Desjardins, qui vise notamment l'augmentation du taux de réussite (proportion d'élèves qui ont des résultats supérieurs à 70% en littératie et en numératie). Elle partage également les réflexions menées par l'équipe-école, les questions posées, les étapes franchies, et le vote qui a conduit à la proposition actuelle. Finalement, la direction rappelle le rôle du conseil d'établissement, qui est d'approuver ou non les propositions dans l'intérêt des élèves, sans pouvoir en modifier les modalités. Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée.
- Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.

Les membres de l'équipe-école ont voté à 65 % en faveur de la proposition que 100 % des élèves de 6e année reçoivent un enseignement régulier en anglais langue seconde (3 périodes par cycle), en continuité avec la grille-matière de la 5e année.

Période d'échange avec les membres du conseil d'établissement :

- M. Plamondon demande si la possibilité de maintenir deux groupes en anglais intensif a été explorée. Mme Berrigan répond qu'effectivement, une des propositions allait dans ce sens et elle explique les raisons pédagogiques évoquées par l'équipe-école qui ont fait que cette proposition n'a pas été retenue.
- Le CSSDN ne finance pas les programmes d'anglais enrichi. Il est mentionné que l'ouverture de deux groupes d'anglais enrichi (ajout de 2 périodes d'anglais pour deux groupes) coûterait environ 11 000 \$, ce qui limiterait les ressources à 8 000 \$ pour toutes les autres activités de l'école.
- Plusieurs écoles du secteur remettent en question le programme d'anglais intensif.
- M. Plamondon s'inquiète de la réaction des parents, qui pourraient sentir que leurs enfants sont privés du programme.
- Mme Picard exprime sa déception de voir que son enfant ne puisse pas bénéficier de l'anglais intensif, tout comme M. Plamondon.
- La notion de « nivellement par le bas » est évoquée, tout comme l'absence de recours du CE face au CSSDN.
- Mme Julie Beaulieu exprime son point de vue, estimant que cette décision sera bénéfique pour tous les élèves.
- Une question est soulevée quant à l'impact sur les enseignantes d'anglais intensif, qui devront se repositionner (un poste de 39 périodes d'anglais régulier sera disponible).
- Il est mentionné que le modèle des cycles 2/2, bien que pertinent, mène à un constat difficile.

M. Plamondon propose le vote.

Il est proposé par : Julie Beaulieu

Approuvé à l'unanimité

Mme Fréchette informe le conseil qu'une rencontre d'information sera tenue à l'intention des parents des élèves de 5e année. Elle invite les membres du CE à y être présents. Un sondage sera envoyé afin de déterminer la date de cette rencontre.

9. Grille matières/Temps alloué par matière en 6^e année

La grille des matières et le temps alloué par matière pour la 6e année sont présentés, en tenant compte de l'acceptation de la proposition d'avoir des groupes avec anglais régulier (3 périodes par cycle).

Il est proposé par : Audrey Berrigan

Adopté à l'unanimité

OBJETS DE CONSULTATION

Aucun point de consultation n'est soulevé lors de cette rencontre.

OBJETS D'INFORMATION

10. Processus de consultation des élèves, en suivi

Le formulaire QSVE-BE pose plusieurs questions aux élèves qui avaient été soulevées lors des discussions précédentes en lien avec le processus de consultation. Mme Fréchette mentionne qu'il sera possible d'extraire certaines informations de ce formulaire, ce qui permettra de consulter les élèves à l'automne 2025. Le formulaire a été administré au cours des dernières semaines aux élèves ainsi qu'au personnel enseignant.

OBJETS DE RAPPORTS

11. Rapport du président

Le président étant absent, aucun rapport n'est présenté.

12. Rapport de la responsable du comité de parents

Mme Llewellyn étant absente, M. Plamondon fait un retour sur la dernière rencontre du comité de parents, tenue en ligne. La PRÉCA y a présenté un portrait régional en lien avec la persévérance scolaire, la réussite et le bien-être des élèves pour l'année 2023-2024. Le portrait est disponible en ligne et des outils sont également disponibles à l'intention des parents.

M. Plamondon mentionne qu'il y a actuellement un manque de membres au sein du conseil d'administration du comité de parents, notamment au niveau des représentants de certains districts.

Il est également question des délais d'accès aux professionnels en milieu scolaire, notamment en raison de la pénurie de main-d'œuvre. Une résolution a été rédigée par le comité de parents afin de réclamer un accès raisonnable et rapide aux services professionnels. Cette résolution sera transmise au CSSDN. M. Plamondon note que le comité EHDAA n'aurait pas été consulté dans le cadre de cette démarche.

Enfin, un webinaire sur la transition scolaire sera offert aux parents à la mi-mai 2025 via la plateforme Teams.

13. Rapport de la responsable du service de garde

La responsable du service de garde étant absente, la direction informe les membres du conseil d'établissement que 51 inscriptions ont été reçues pour la prochaine semaine pédagogique. La responsable du service de garde travaille en collaboration avec la direction à la confection des horaires des éducatrices et des aides à la classe pour l'année prochaine. Lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement, seront abordés la régie interne du service de garde, les tarifs et les journées pédagogiques.

14. Rapport de la direction, points au prochain C.É. (adoption des règles de régie interne du SDG, tarifs, journées pédagogiques SDG 2025-2026, plan de lutte)

Aucun rapport n'est présenté. La direction informe toutefois les membres que les points suivants seront abordés lors de la prochaine rencontre :

- Adoption des règles de régie interne du service de garde
- Tarifs
- Journées pédagogiques du service de garde pour l'année 2025-2026
- Plan de lutte

Il est précisé que la dernière rencontre se tiendra au restaurant.

15. Questions et messages du public

Deux membres de l'équipe école sont présentes à titre de public : Mme Isabelle Guay et Mme Andréanne Gagné, enseignantes en anglais intensif à l'école Desjardins depuis plusieurs années. Elles souhaitent entendre le point de vue des membres du conseil d'établissement et partager le leur à la suite du vote.

Mme Andréanne Gagné s'exprime en premier. Elle exprime sa compréhension quant à la difficulté de la décision prise ce soir. Elle souligne que l'anglais intensif a permis à certains élèves d'atteindre leur plein potentiel, ou du moins de s'en rapprocher. Elle ajoute qu'il ne faut pas craindre de sélectionner certains élèves, car ce programme peut leur offrir des opportunités de développement. Elle mentionne que l'anglais est une source de motivation pour plusieurs élèves et que cette motivation peut également avoir un impact positif sur les autres matières. Mme Gagné rappelle également qu'il est possible que le poste d'enseignant en anglais soit occupé l'an prochain par un non qualifié sur le plan légal.

Mme Isabelle Guay prend ensuite la parole et précise que sa prise de position n'est pas dans son intérêt personnel, mais dans celui des élèves. Elle exprime que trois périodes d'anglais par cycle sont insuffisantes. Elle craint que ces élèves soient pénalisés par rapport aux autres élèves du réseau qui, eux, bénéficient d'un enseignement intensif ou enrichi, et ne soient pas suffisamment préparés pour le secondaire. Selon elle, l'impact de l'anglais intensif dans la vie de certains enfants est majeur, tant à court qu'à long terme. Elle souligne que chez les élèves en difficulté, ce programme permet de développer une fierté qui se répercute positivement sur leur développement dans d'autres domaines. Elle rappelle que l'intensif a permis de pallier les manques d'enseignement des années précédentes. Elle soulève également une inquiétude : les familles moins fortunées auront peut-être moins accès aux services complémentaires, et elle questionne si le choix d'offrir davantage d'activités est plus profitable pour les élèves que de miser sur l'éducation elle-même.

À la suite des interventions de Mme Gagné et de Mme Guay, M. Plamondon prend la parole. Il rappelle que la décision prise n'est pas un choix fait de gaieté de cœur. Il ajoute qu'il participera, à titre de membre du public, à la prochaine rencontre du comité de parents. Il soulèvera le fait que le CSSDN a choisi de ne pas financer l'anglais enrichi.

Ensuite, M. Plamondon, représentant au comité EHDAA, fait un retour sur la 4e rencontre régulière. Mme Josianne Labilloy y a présenté une conférence sur la conscience phonologique. Le comité a discuté de la diffusion de webinaires, dont celui prévu à l'automne sur les attentes envers les enfants de 4-5 ans. Les membres ont également proposé des sujets pour de futurs webinaires : les troubles développementaux de la coordination (TDC), le trouble développemental du langage (TDL) ainsi que le temps d'écran. Un petit guide destiné aux parents sera travaillé au sein du comité. Il rappelle que leur page Facebook est active.

M. Plamondon souligne les défis liés à l'arrivée de nouveaux élèves en cours d'année et l'impact sur les ressources dans les écoles.

Il mentionne également qu'un projet de résolution est en préparation au comité de parents concernant les délais d'accessibilité aux services des professionnelles du CSSDN.

Mme Julie Fréchette remercie les membres du conseil d'établissement pour leurs questions, leur écoute et les échanges constructifs. Elle informe qu'un courriel sera transmis prochainement aux parents afin de leur communiquer officiellement l'information. Elle demande aux membres du CE de conserver ces informations confidentielles d'ici là, par respect pour le processus de communication avec les familles.

16. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est prononcée à 21 h 07.

Malcolm Therrien, président
Pascal Plamondon, substitut

Julie Fréchette, directrice